

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre la tuberculose à Bruxelles :  
octroi d'une subvention de 445.000 euros

En réponse à des questions parlementaires d'André du Bus et de Gaëtan Van Goidsenhoven, la Ministre de la Santé Cécile Jodogne a indiqué ce jour au Parlement francophone bruxellois avoir octroyé une subvention de 445.000 euros au FARES pour l'année 2015 dans le cadre de la politique de lutte contre la tuberculose.

Cette subvention représente la moitié de la subvention totale au FARES, l'autre moitié étant prise en charge par la Région wallonne. La clef de répartition 50/50 est spécifique, la plupart des autres subventions en promotion de la santé étant réparties selon une proportion 1/3-2/3. Cela est dû au fait de l'incidence plus importante de la tuberculose à Bruxelles auprès des populations à risques.

Pour rappel, les programmes de médecine préventive, dont la lutte contre la tuberculose, ont été transférés de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française à Bruxelles, dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. D'autres programmes ayant trait à la prévention des assuétudes ont été transférés directement du fédéral à la Cocof.

Ces derniers mois, une phase transitoire de réflexion sur les priorités de la lutte contre la tuberculose à Bruxelles a été entamée.

*« Il faudra veiller à une bonne concertation avec les autres niveaux de pouvoir concernés afin de développer des approches qui respectent le nécessaire continuum entre les aspects curatifs, préventifs et de sensibilisation spécifique qui favorisent ainsi une vision globale de la problématique », a-t-elle expliqué.*

Jérôme DE MOT  
+32 475 76 47 93